BUREAU DE SANTE.

Mariages,
Naissances,
Décès
inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

[illegible] B. Steiner Jr. à Marie R. [illegible]; Ed. W. Eisenhaer à [illegible]; A. Pickrad à Ashton W. Davis; Lillian Leitz à Roy Hardy; [illegible] Johnson à Mortimer Barre; Antoinette Murphy à Clement [illegible]; Lucie Larisse à L. N. Switzer Jr.; Lesige M. Perez.

NAISSANCES.

Mmes Pierre Parrido, une fille; Octave Grubbe, un garçon; Edg. T. Eder, une fille; Aug. L. Franks, un garçon; Michael Schmidt, un garçon; Jos. Luizza, une fille; Jos. Jacques, un garçon; Marino Treuos, une fille; Robt J. Funk, un garçon; Ed. Henry, une fille; Fred Ticker jr. une fille; Wm W. Pierce, un garçon; Theo. Ralph, un garçon; Pietro Garofolo, un garçon; H. H. Nixon, un garçon; Victor Kientz, une fille; H. G. Outling, un garçon; [illegible] Perez, une fille.

DÉCÈS.

Anna Butler, 2[illegible] ans, 1312 Bouny; Chas L. Bosch, 50 ans, 1230 Port; Laure M. Oischner, 5 semaines, 8429 Hickory; veuve Mary Cash, 60 ans, 1227 rue Howard; veuve Margaret Henchut, 89 ans, 801 St-André; Frank Usher, 40 ans, 626 rue Dryades; Albert Levy, 56 ans, 1322 de Carondelet; veuve D. Maulet, [illegible] ans, 1321 Dumaine; Edw Boots, 24 ans, paroisse Jefferson; Rosetta Buester, 22 ans, 339 Franklin; Willie Johnson, 1[illegible] ans, 433 S. Franklin; Maggie Buyos, 42 ans, 2202 Premier; Louis Leclerc, 75 ans, Hôpital de Charité; Mme Geo Rozette, 21 ans, 1012 Gayoso; Clémentine Hoet, [illegible] ans, 4320 Dumaine.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Fred Hinderer vs A. Semel, réclamation de $107 sur un bail.

Fred Hinderer vs Carondelet Realty Co., réclamation de $[illegible] sur un contrat.

Chas Janvier vs Morris Alayniak, action en recouvrement de $150 sur des billets.

Lucien Baron vs The Fidelity & Deposit Co., réclamation de $750.

Wm E. Roberson vs Mary E. Goldsmith, procès exécutif de $1200.

Successions ouvertes:

Andrew Lindberg, Antoine Castel.

entes inscrites au bureau d'aliénations.

Robert V. Garsaud à Octave Garsaud, portion, Ursulines, Dorgenois, Rocheblave et St Philip, $3,000.

Baptiste Foch à Mme Salome Sutter, terrain, Calliu, Bourgogne, Dauphine et Jourdan, $300.

Wm W Rousseaux à Albert W. Averill, terrain, Verret, Pelican, Olivier et Alix, $2,400.

French Market Hom'd Ass'n à Calogero Civiletto, terrain, Dauphine, Bourgogne, St Pierre et Touloude, $[illegible]00.

Hibernia Hom'd Ass'n à Richard E. Meldrum, terrain, Cortez, Gasquet, Palmyre et Télémaque, $4,[illegible]00.

Même au même, terrain dans même îlet, $1,000.

John Vignes à Firmen P. Dastugue, terrain, Tupelo, Royal, Chartres et St. Maurice $[illegible].

Jules T. Morel à Ernest C. L. Herwig, portion, Laurel, Constance Bordeaux et Valence $4250.

Ernest A. Rappanier à Emile Priez, portion, Aubry, Prieur, Roman et St. Bernard, $510.

Louis C. Billiet à la American Hom'd Co., un terrain, Webster, Chestnut, Collsée et Hy Clay, $5350.

L'acquéreur à St-Denis J. De Blanc, même propriété $5400.

EN gardant la digestion normale et les intestins libres vous recouvrez très rapidement votre santé d'autrefois et vos forces. Pour arriver à cela il vous faut le meilleur remède—qui est

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTER

Walter Tangan à la Eureka H. and L. Society, une pension, Dauphine, Waldo, Dumaine et Ste-Anne, $2500.

La même à Mme Julia B. Dupas, même propriété, $2500.

FAITS DIVERS.

TESTAMENT.

Le testament d'Antoine Castel a été homologué hier à la cour civile de district. Il est ainsi conçu:

Nlle-Orléans, Lne, 24 oct. 1899.

Je, John R. Legier, notaire, à la requête de M. Antoine Castel, me suis transporté à son domicile, rue Bourbon 220, où était, et en présence de MM. Emile P. O. Houidobre, Théo. Morano et Louis Pirolle, témoins compétents, ledit sieur Antoine Castel étant sain de corps et d'esprit, ainsi qu'il est apparu à moi et aux témoins par la manifestation claire et précise de ses volontés, m'a requis de recevoir son testament qu'il m'a dicté en présence desdits témoins, ainsi qu'il suit:

Je me nomme Antoine Castel, je suis natif de France et suis âgé de 53 ans.

Je suis marié sous le régime de la communauté d'acquêts et de gains avec Marie Louise Houidobre, d'ailleurs de ce mariage, trois enfants, Antoinette Antoinette épouse de Honoré Avrard, Paul George et Aliska Georgina Castel.

Je donne et lègue à mon épouse l'usufruit de la jouissance sa vie durant de tous les biens meubles, immeubles et valeurs quelconques que je laisserai au jour de mon décès.

Je donne et lègue à ma fille Aliska, en outre de sa part dans ma succession, mais sujet à l'usufruit ci-dessus légué à ma femme, la propriété que j'habite actuellement.

Je nomme et institue mon épouse mon exécutrice testamentaire et lui donne la saisine de mes biens conformément à la loi, la dispensant de fournir caution.

HOTEL DE VILLE

Sur une invitation de la Commission des Ecoles, le maire Behrman a visité, hier matin, l'école normale et primaire située à l'angle des rues St André et Collisée.

Le maire était accompagné des surintendants Conniff et Bauer, du président Kronenberger, des directeurs Duffy, Dorrestein, Colton, Loeb et Levy et de M. Robert Ewing.

Des plaintes se sont élevées dernièrement sur l'exiguité des locaux de cette école, qui ne répondent plus aux conditions modernes, et la commission désirait que M. Behrman jugeât par lui-même de leur bien fondé.

Quelques milliers de dollars ont été consacrés aux réparations les plus pressantes, mais la commission désirerait qu'une annexe fut construite au bâtiment, ou qu'une nouvelle école fut érigée.

Après sa visite d'inspection, le maire Behrman a déclaré qu'il étudierait la question.

VOLS.

Mardi dernier, entre une et six heures, des voleurs se sont introduits dans la demeure de Mme Rose Weiss, rue Washington, 1632, et en ont emporté des bijoux d'une valeur de $20.

La demeure de Mme Ettie Dewell, rue Harmony 1524, a été visitée par des voleurs ces jours derniers qui ont fait main basse sur des bijoux et de l'argenterie.

Avery Blount est emmené à Amite.

La Commission des Grâces, composée de l'avocat général Grant, du lieutenant gouverneur Lamormente et du juge Ellis, s'est réunie hier matin pour discuter la pétition présentée par les avocats d'Avery Blount au nom de leur client.

Plusieurs témoins ont été entendus.

Le texte de cette pétition était le suivant:

A l'Honorable Commission des Grâces de l'Etat de Louisiane:

La pétition d'Avery Blount, présentée par ses avocats, sous-signés, humblement respectueusement:

Que le 7 avril 1909, dans la paroisse de Tangipahoa, cette histoire judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il a été jugé, reconnu et déclaré coupable du crime de meurtre et condamné à mort sous prétexte qu'il avait assassiné J. O. Breeland.

Les demandeurs représentent respectueusement à cette honorable corps de vouloir accorder un pardon ou une commutation de sentence pour les raisons suivantes:

1. Qu'il a été jugé dans des circonstances fortement préjudiciables.

2. Que le verdict du jury dans ces circonstances était contraire à la loi.

3. Que le demandeur a en sa possession des preuves nouvelles découvertes depuis que la demande d'un nouveau procès a été repoussée.

"Cet honorable commission est la cour de dernier ressort du demandeur, sur laquelle repose son seul espoir d'échapper à une mort ignominieuse pour un crime dont il est innocent.

"En conséquence de quoi le pétitionnaire demande à être entendu par l'honorable Commission des Grâces pour qu'elle lui accorde son pardon ou une commutation de sentence.

Cette pétition signée des avocats de l'accusé a été lue à l'ouverture de la séance.

Le principal témoin entendu par la Commission des Grâces a été Enos Blount, frère du condamné, qui a tenté d'introduire des preuves nouvelles visant à démontrer l'innocence de Blount.

Enos Blount est constable de McComb City.

Un des autres témoins entendus a été John Williams, notaire public à McComb.

Après l'audition des témoins la commission s'est retirée à huit clos pour délibérer sur le sort de Blount, et quelques instants plus tard a rendu une décision refusant de prendre en considération la demande de Blount.

"Le condamné sera en conséquence exécuté vendredi à midi, dans la prison d'Amite.

Avery Blount, condamné à mort pour l'assassinat de la famille Breeland, qui depuis le jour de son procès était écroué dans la prison de la Nouvelle Orléans, a été emmené à Amite hier, par le premier train du matin, sous l'escorte du shérif Saal et d'une quinzaine de députés.

Toutes les précautions avaient été prises pour que le voyage s'effectuât sans incident et déjouer les tentatives qui eussent pu être faites par les amis de Blount pour le délivrer.

Amite, Lne., 13 octobre — Avery Blount, qui est condamné à mourir sur la potence vendredi prochain, 15 octobre, a été ramené ce matin à Amite par le shérif Saal.

Le transfert du condamné avait été gardé secret et la population de la ville a été fort surprise en apprenant que Blount était de retour.

Afin d'éviter tout incident le jour de l'exécution et pour assurer la bonne garde du condamné, la compagnie L de la milice nationale, a été mobilisée, et monte actuellement la garde devant la prison.

La dernière main a été donnée aujourd'hui à la potence et tous les préparatifs sont terminés pour l'exécution qui aura lieu vendredi entre midi et trois heures.

ARRESTATION.

Un individu du nom de Angelo Gemille a été arrêté en sa demeure, rue Félicité, 940, hier après-midi, par les détectives Brewer et Holyland. Il est accusé d'avoir acheté des marchandises à crédit et de les avoir revendues au comptant.

Les passagers de l'"Antilles"

Seront transbordés sur le "Comus".

Le bureau de la compagnie Southern Pacific a reçu hier matin à [illegible] heures la dépêche suivante du capitaine Jacobs, commandant du steamer "Manus":

"L'"Antilles" est échouée par [illegible] de latitude et [illegible] de longitude. Le capitaine Burns dit que les passagers seront transbordés sur le "Comus". Tout semble indiquer qu'il n'y a pas de danger. Le "Manus" n'a pas été retardé par l'ouragan et arrivera à l'heure.

"Signé: Capitaine Jacobs,
"Manus."

Cette dépêche entièrement rassurante a été confirmée dans la soirée par un télégramme suivant et [illegible] "Antilles" est toujours en poste de télégraphie sans fil de New York, les [illegible] transmis à la compagnie du Southern Pacific:

"Le capitaine Burns rapporte que l'"Antilles" repose en eau calme et ne court aucun danger immédiat.

"J'enverrai de plus amples nouvelles si les conditions atmosphériques viennent à changer."

Les vapeurs "Comus" parti de la Nouvelle Orléans et "El Dia" de Galveston, arriveront à l'endroit où est échoué l'"Antilles" vendredi dans la matinée.

D'autre part plusieurs embarcations sont parties de Key West au secours du bâtiment échoué, et il est probable que les passagers auront pu être débarqués sans difficultés.

M. Jungen, directeur de la compagnie Southern Pacific, à la Nouvelle-Orléans a fait hier la déclaration suivante:

"Le "Comus" qui est parti à 10 heures ce matin, à destination de New York, a reçu l'ordre de s'arrêter sur le lieux de l'échouage et de prendre à son bord les passagers de l'"Antilles". Je ne redoute rien pour la sécurité du bâtiment, mais je suis quelque peu inquiet pour les passagers qui n'auront probablement pas tout le confort voulu.

L'"Antilles" est un vapeur de solide construction et s'il est échoué en eau calme ne court aucun risque de subir de nouvelles avaries."

Prié de donner son opinion au sujet des causes probables de l'accident, M. Jungen a dit:

"Il est possible que les machines du vapeur aient subi des avaries pendant la tempête auquel cas il aurait dérivé de sa route sous la violence du vent.

"Peut être aussi le capitaine Burns a-t-il fait une erreur dans la relève de sa position. Nous ferons naturellement une enquête, mais je suis prêt à exonérer le capitaine Burns de tout blâme. C'est un marin consciencieux et un excellent navigateur et s'il y a eu une erreur commise elle ne peut provenir que d'une faute de jugement et n'est pas le résultat d'une négligence."

L'"Antilles" est une des plus récentes additions à la flotte du Southern Pacific, et depuis son lancement en 1907 a été affecté au service des voyageurs entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Son déplacement est de 10,600 tonnes, sa longueur 440 pieds et sa largeur 53 pieds. Il est probable, s'il est en état de tenir la mer après son renflouage, qu'il sera remorqué à New York pour y être réparé.

Voici la liste des passagers de cabines:

Gouv. J. Y. Sanders, D. M. Lorenze, Mme D. M. Lorenze, J. A. Cartwright, Mlle Anna S. Cartwright, George M. Rick, C. E. Cummings, Mme C. E. Cummings, Joseph Fuerst, John Mailhas, Mme John Mailhas, F. E. Marquet, Mme F. E. Marquet, Gordon Seger, Archibald Rhodes, H. C. Harvey, F. S. Freek, Mme Jesse O. Wheeler, Mme A. G. Simon, L. E. Devail, J. B. Guinn, Mme Ritter, James McChesney, G. P. Field, O. C. Shadd, John McGurk, F. T. Price, A. P. Morgan, Mlle Elizabeth Maginnis, Mlle Marie C. Maury, H. Lynch, George Blumenthal, S. E. Blumenthal, J. A. McFarland, M. J. Capdevielle, A. Capdevielle, W. C. Taylor, Mme W. C. Taylor, Mlle Taylor, Mlle E. Blez, W. Wardhan, W. H. Reynaud, M. Grassman, Leroy B. Dampman, Mme F. M. Parker, G. F. Lawler, F. X. Gilbert, A. A. De Groot, H. Pforzheimer, B. Bruenn, Mme A. Simon, J. L. Gleason, K. P. Burnham, E. Buker, Mme E. Buker, M. B. Grant, A. P. Dubben, Mme Lanham, A. Anderson, A. Lemdyard, P. C. Borroghs, S. F. A. Imstead, et L. J. Wardham.

Mort du Père Massardier.

Le Révérend Père Pierre Marie Louis Massardier, curé de l'église Ste Thérèse, est mort hier matin à 10 10 heures après quelques jours de maladie. La nouvelle de sa mort a causé une profonde émotion parmi le clergé de notre ville et les milliers d'âmes qui le connaissaient que comptait [illegible] Massardier [illegible] depuis [illegible] avait néanmoins [illegible] ces jours derniers [illegible].

Samedi [illegible] d'un léger malaise [illegible] du médecin [illegible] depuis [illegible] et hier matin [illegible] entouré [illegible] Père Jean Massardier [illegible] Donaldson [illegible] des Pères Ma[illegible] Walsh et Jeannard.

Les funérailles [illegible] jeudi, vendredi matin [illegible] Cimetière de St Patrick [illegible] une messe solennelle [illegible] Ste Thérèse par Mgr [illegible] évêque Blenk.

Le Père Pierre Massardier était né à St [illegible] département de la Haute-Loire, France, en 1843.

Après avoir fréquenté pendant quelques années les écoles de sa ville natale, il fit ses études théologiques dans une institution de Lyon. En 1867 il vint aux Etats-Unis avec Mgr Dubuis, évêque de Galveston, et afin de se préparer à la prêtrise suivit pendant quelques mois les cours du Collège de Ste Marie, à Baltimore. Il avait été ordonné prêtre en 1869 par l'évêque Quinlan, dans la Cathédrale de Mobile.

En 1874 il avait été appelé aux fonctions de curé de l'Eglise Ste-Thérèse, qu'il remplit jusqu'à sa mort, entouré de l'estime de tous.

Le Père Massardier laisse deux frères et deux sœurs.

Le Concert Sacre.

Le Concert Sacré qui sera donné le dimanche 31 octobre, sur le Campus de l'Université Tulane, en l'honneur du président Taft et des personnages officiels qui l'accompagnent dans sa visite à la Nouvelle Orléans, sera dirigé par le professeur Geo. L. O'Connell, le populaire chef d'orchestre de notre ville.

Le programme comprend des morceaux classiques et quelques compositions dues à des auteurs louisianais.

Les chœurs comprendront de 400 à 500 voix. Aucun préparatif n'est négligé pour assurer le succès de ce concert qui comptera au nombre des événements artistiques de la saison.

Les personnes qui ont des aptitudes musicales et surtout celles connaissant l'*Hallelujah* de Haendel et le "Unfold ye Portals" de Gounod, sont priées de se rendre vendredi soir 15 octobre, à 8 heures dans la Salle de l'Union Progressiste pour la première répétition, où si elles le désirent elles seront inscrites au nombre des exécutants.

Le programme élaboré par le professeur Geo L. O'Connell et approuvé par les membres du comité est le suivant:

1. Marche du Sacre (Prophète) Meyerbeer—Grand Orchestre.
2. Dixie, Emmett—Enfants et Orchestre.
3. Unfold ye Portals (Rédemption) Gounod — Chœur de Masse et Orchestre.
4. The Last Hope (Méditation) Gottschalk—Orchestre.
5. Le Réveil de la Louisiane—Canonge Curto.— Chœurs et Orchestre.
6. America—X X X. — Enfants, Chœurs et Orchestre.
7. Tulane Song—Mollie Marie Davis, Chœurs et Orchestre.
8. Halleloyah (Messie)—Haendel—Chœur de Masse et Orchestre.
9. Marche de Sortie—X X—Orchestre.

Il faut féliciter le professeur O'Connell d'avoir eu l'excellente idée d'intercaler dans ce programme des morceaux dûs à la plume de compositeurs louisianais tels que Gottschalk et Canonge-Curto.

ATTAQUE.

E. P. Randolph, un agent de propriétés établi rue Carondelet, près Perdido, se trouvait sous l'influence de la boisson hier matin, lorsqu'en passant rue St-Charles, près Canal, il a été attaqué par un inconnu qui lui a donné un coup de poing au visage.

Randolph en tombant à terre a [illegible]

INJECTION BROU
Guérison rapide
Cas les plus tenaces
Sans inconvénient. Aucun dérangement
VENTE LIBRE — LES PHARMACIES

[illegible] sur le pavé [illegible] dans un état [illegible].

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

DECES.

CHARLES—Décédé mercredi 13 octobre, à 8 10 heures P. M., JEAN CHARLES, époux bien-aimé de Jane Bergeron, âgé de 52 ans et 4 mois, natif de France et résident à Algier depuis 22 ans. Les amis et connaissances de la famille et la Southern Pacific B. Ass'n sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu au domicile ce jourd'hui, 14 octobre, à 3 heures P. M., de la dernière résidence du défunt, No 509 avenue Seidell, Algier.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

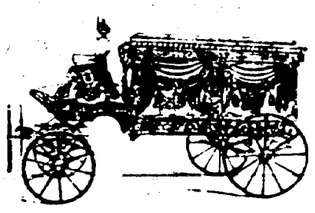

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice Président. EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

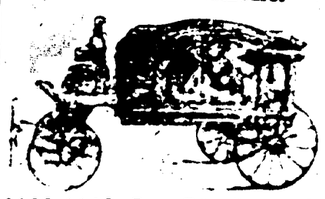

1108-1112 Rue ND Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 409

PHONE HEMLOCK 282.
EMILE LABAT
(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
No 1308 AVENUE NORD REMPARTS
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

AMUSEMENTS.

TULANE — CE SOIR A 8 15 — Matinée Samedi Seulement 2 P. M.
PRIX 50c à $2.00
GEO. M. COHAN — SA FAMILLE ROYALE
"THE YANKEE PRINCE"
Mardi prochain: Alice Fischer dans "Mme Sans-Gêne"

Crescent — TO NIGHT & MATS THIS WEEK
PRIX 50c à $1.50
PIERRE OF THE PLAINS
Avec SEVERIN DE DIAN

Orpheum — Phone Main 333.
VAUDEVILLE AVANT
Matinées 10c à 50c — Soirs 10c à 75c
Kinodrome — CLAUDE GILLINGSWATER
15-Pièces Orchestre Augmenté — WILLY PANTZER CO
WINONA WINTER
CHAS. F. SEMON
CINQ MOWATTS
SŒURS DOHERTY
CIRQUE FOX ET FOXIE
HOPKINS ET AXTELL
12 oct. 5f

BLANEY'S LYRIC THEATRE — PHONE MAIN 4-0
EVERY NIGHT AT 8 SHARP
MAT.—SUN.—MON.—FRI.—SAT.
Chants Cette Semaine Tableaux
Chas. E. Barry Cie
EDNA MAY SPOONER
Et ses Artistes dans
"The Girl From Texas"
Semaine prochaine—"The Missourians"

10c--SHUBERT — Spectacle Continu de 12,30 à 10,30 p. m. Chaque Jour.
Grand Divertissement de Tableaux;
—DE—
O. T. CRAWFORD.
Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.
Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

Excursions du Dimanche à Bon Marché
Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.
Les trains partent d'Algier à 8 heures a. m. arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 cents, 75 cents et $1
J. S. LANDRY, Surintendant.
17 sept.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

AVIS.

Renseignements demandés sur:

Mme Veuve Baptiste Sauné.

Théophile Arné (Basses Pyrénées).

Jean Baptiste Gendron décédé centenaire dans les environs de la Nouvelle-Orléans vers 1903 ou 1904.

Service Militaire—Classe 1909

Les jeunes gens nés en 1889 ou omis des classes antérieures sont invités à se présenter au Consulat de France, en vue de leur inscription sur les tableaux de recrutement à partir du 1er octobre prochain. Cette inscription sera close définitivement le 25 novembre.

oct—190[illegible]

Et c'était cela que reflétait ce [illegible] visage.... il était l'amour; il était l'insouciance qui laisse venir la vie; il était la jeunesse hardie; il était le printemps.

Soudain, un coup de tonnerre..

La porte s'ouvrit avec fracas. Montariol entra, bouleversé, déchiré, sanglant. Il rugissait:

—Mordieu! Sangdieu! Ventre bleu! Têtebleu! Ah! les coupe-jarret! Ah! les tirelaine! Tant pis, ce fut plus fort que moi je crois que j'en ai assommé deux ou trois, pourfendu un autre, étripé un quatrième! Ah! marouflies, drôles, malandrins, ah!

[illegible] Prévôt! interrompit sévère[illegible] Trencavel. Silence devant [illegible]re!

[illegible]ariol comprit qu'il était [illegible]n tort, ravala sa salive, [illegible] la position.

[illegible]ntenant, expliquez-nous [illegible]ais, je vous prie.

[illegible]tre, on ferme votre aca[illegible]

[illegible]encavel reçut le coup en [illegible]ne poitrine. Il devint très [illegible]le. Ses yeux étincelèrent.

—On.... ferme.... l'académie!....

—On la saccage. Tout est bouleversé, éventré, renversé, ravagé!

—Mon.... académie?.... Ravagée?....

—Par les gens de loi! Au nom du roi!—Je suis arrivé. J'ai vu des commères rassemblées devant la porte, et qui ont dit en me voyant: Voici l'un des scélérats!—Un coup d'œil dans l'académie, et le sang m'a sauté aux yeux. Je bondis.—Le voilà! hurle l'un des hommes noirs.—On veut m'empoigner. C'est moi qui empoigne. Je frappe, je pille, j'assomme. Devant le nombre, je bats en retraite, je traverse le bataillon des commères, qui fonçait sur moi griffes au vent. On me poursuit. Je détale. Je dépiste la meute enragée à mes trousses, et me voici pour vous crier: Maître, on tue notre académie!

Le prévôt Montariol porta la main à ses yeux. Et dans un sanglot qui secoua sa vaste poitrine:

—Maître, notre académie est morte!

—

Trencavel tremblait. Des frissons lui couraient à fleur de peau. Il ne disait rien. Mais Montariol fut épouvanté de cette furieuse colère qui, pour la première fois, refusait d'éclater en gesticulations ou en cris.

—Trencavel.... murmura-t-il.

—Tais toi, prévôt, tais-toi....

Et au bout de dix minutes, un peu plus calme, on peut être parvenu à l'exaspération:

—Il faut pourtant faire quelque chose. — Au nom du roi! Tu dis qu'ils m'ont assassiné mon académie au nom du roi? — Eh bien!..... Il y a quelqu'un de plus puissant que le roi. Je vais le trouver..... lui dire..... ne bouge pas d'ici, prévôt.... il me veut du bien, tu as entendu..... je lui dirai.... je....

Il bégayait. Il était livide. Fébrilement, il bouclait sa rapière. Il s'élança....

—Où courez vous, maître?....

—Chez le cardinal!

—

La course folle apaisa Trencavel. La place Royale était pleine de gentilshommes à l'affût.... à l'affût de la fortune qui passe.. L'hôtel du cardinal, vestibule, escaliers, grande antichambre, bondés, bourrés. Trencavel traversa la place, se glissa, fendit le flot dans l'escalier, et, parvenu dans l'antichambre, hagard:

—Je veux voir le cardinal?

—Votre lettre d'audience, dit un huissier.

Trencavel, rageusement, se frappa le front. Il grinça des dents. Et l'huissier, sévère:

—Sans lettre d'audience, vous ne rentrerez pas!

Trencavel frémit. Il eût pleuré, s'il eût été dans son tempérament de pleurer. Que faire! Attendre que l'enseigne lui apportât la lettre d'audience promise? Attendre que l'académie fût égorgée? Il se mordit les lèvres au sang. Il eut un rugissement. L'huissier le regarda, étonné. Trencavel tourna le dos et redescendit, la tête vide. A ce moment, un autre huissier criait dans la foule:

—Monsieur le baron de Saint-Priac?.... Monsieur le baron de Saint-Priac est il là?

Trancavel s'enfuit, grondant:

—Il va entrer, lui! Il est attendu, lui!

—

Devant la porte, sur la place, il se heurta à une splendeur de soie, costume bleu d'azur, aiguillettes d'or, manteau de satin, plumes blanches, bottes à entonnoir.

—Mordieu, monsieur l'insolent, jura la splendeur, froissée au choc....

—Mortdiable; monsieur du Ruban! grinça Trancavel.

A l'instant, ils se reconnurent. Un double grondement:

—Saint-Priac!

—Trencavel!

Saint-Priac pâlit de fureur et ne songea plus à ses rubans vert-pomme.

—Deuxième insulte. C'est trop! Je n'attendrai pas jusqu'à ce soir pour vous couper les oreilles....

—Soit! dit Trancavel. Je saignerai donc mon soufflet tout de suite. Venez!

Ils marchèrent, l'un écumant, l'autre soulagé de décharger bientôt sa colère. Hors la place Royale, en cinq minutes, ils joignirent la ligne des remparts. A leur droite, ils avaient la Bastille, silencieuse menace. Au premier bastion, ils s'arrêtèrent. Personne aux alentours. Saint Priac mit bas son manteau.

L'instant d'après, ils étaient en garde.

Saint-Priac porta botte sur botte, tandis que Trencavel:

—Monsieur, si vous voulez vous excuser de votre insolence d'hier et de votre impertinence d'aujourd'hui, je vous laisse aller....

—Monsieur, dit Saint Priac en se fendant à fond, quand même vous demanderiez pardon à genoux, je vous tuerai tout de même. Parez celle-ci....

—Elle est parée! dit Trencavel!

Haletant, Saint Priac rompit d'un bond, étonné de voir son adversaire debout. Une seconde, il revint en ligne, les mâchoires serrées.

—Pare celle-là! dit Trencavel!

Saint-Priac s'affaissa sur les genoux, tandis que le maître en fait d'armes essuyant sa lame sur l'herbe, rengainait son chapeau. Il jeta un regard sans haine sur l'adversaire vaincu, et le vit qui fermait les yeux. Il sourit, songeant:

—Maulnys s'est trompé. Je n'ai pas la poitrine trouée. Cependant, c'est un rude jouteur. Deux fois, j'ai vu ma mort.... Pauvre diable! Il se bat bien.. Voyons, l'ai-je vraiment tué? (Il se mit à genoux, défit le beau pourpoint où serpentait un mince filet rouge) Non. Tant mieux! .... Heu! ce ne sera rien....

Il allait se relever, tout joyeux: sa main froissa un papier sur la poitrine sanglante.... il le saisit, l'ouvrit.... le parcourut... c'était la lettre d'audience de Saint-Priac!

—

Le blessé, à ce moment, ouvrit les yeux; une convulsion de rage l'agita, puis il retomba à l'évanouissement. Trencavel tenait le papier. Ses mains, légèrement, tremblaient. Son regard était fixe. Une idée l'assiégeait. Il la repoussait. Elle revenait à la charge. Une idée comme en ont les fous qui risquent tout sur une carte que leur glisse le hasard. En cas d'échec, ce sont d'imprudentes idées. En cas de réussite, ce sont des traits d'audace charmants. Quelle idée? Prendre cette lettre, se présenter au palais cardinal, et obtenir audience immédiate!.... Devant l'Eminence, il s'expliquerait, obtiendrait rémission du péché véniel,—et sauverait l'académie! Les huissiers ne le connaissaient pas; peut être ne connaissaient-ils pas Saint-Priac. C'était un coup de dés.... Entrer à tout prix chez le cardinal, et lui crier: Puisque vous m'arrêtez, me voilà! Puisque vous me voulez du bien, sauvez moi! Sauvez l'académie!...

Trencavel frémit, plia le papier, le mit dans sa poche, s'élança. Oui, je sais bien: ceci n'est pas dans nos idées. Ceci froissait l'indélicatesse. Mais fallait-il omettre cet épisode pour laisser Trencavel en plus jolie posture? Qu'eût été d'un narrateur peu scrupuleux. Il s'élança, riant comme un fou. Cela lui parut très plaisant de revêtir une minute le personnage de Saint-Priac. Il était tout jeune, vous savez: un vrai gavroche.

Tout courant, il arrive au Palais-Cardinal, monte l'escalier, entre dans l'antichambre au moment où la voix impatiente d'un huissier criait:

—Monsieur de Saint-Priac est arrivé?

—Me voici! dit Trencavel, sa lettre tendue d'un geste vainqueur.

—Enfin!.... Voici la dixième fois que Son Eminence.... Entrez, entrez vite, monsieur le baron!....

La porte s'ouvre. A cet instant, une aveuglante lueur d'éclair dans l'esprit de Trencavel. Il lui semble qu'il va entrer dans un cachot d'où il ne sortira plus! Dans la tombe! Dans la mort! Une rafale de terreur insurmontable le fait reculer. Trop tard! La porte est ouverte! L'huissier le pousse, et annonce:

—Monsieur le baron de Saint-Priac!....

Trencavel, une fois dans le cabinet, et en présence du cardinal de Richelieu, recouvra instantanément sa présence d'esprit. Il était de ceux qui ont la peur nerveuse du péril inconnu, mais qui se retrouvent très fermes devant un danger nettement défini.

A continuer